



## SEANCE ORDINAIRE N° 01/2018 du 26 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 18 janvier, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

**Etaient présents :** *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu  
BAUR Patrick  
DELEURY Bernard  
DITNER Joseph  
GRASSER Jean-Claude  
GREDEL Pierre-Paul  
HELGEN Léonard*

*LABARTETTE Lionel  
RICHERT Hubert  
ROTH Jean-Luc  
SCHMITT Frédéric  
SCHNOEBELEN Gervais  
STIMPFLING Bertrand*

**Absents excusés :** *Mme KNECHT Sylvie a donné pouvoir à M. SCHNOEBELEN Gervais, Mmes BERNHARD Esther, LEBER Marie-Thérèse, ZIROLI Manolita, M. BITSCH Jean-Luc*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer M. BAUR Patrick est nommé secrétaire de séance.*

### Ordre du jour

- Voie Verte : avenant n° 2, lot 02 VRD
- (Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département)
- CA 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
- Assainissement : clôture du budget annexe assainissement
- CA 2017 et BP 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR
- CA 2017 et BP 2018 BUDGET ANNEXE FORET
- Prévoyance des agents
- Communication de décision
- (Convention concernant l'accueil des enfants de BERNWILLER en classe ULIS à HOCHSTATT)
- Divers

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- *Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département*
- *Convention concernant l'accueil des enfants de BERNWILLER en classe ULIS à HOCHSTATT*

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** à l'unanimité les nouveaux points.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017.

### 1° VOIE VERTE : AVENANT N° 2, LOT 2 VRD

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise COLAS est chargée des travaux de VRD pour la voie verte. Le montant initial du marché s'élève à :

- **267 320,80 € H.T.** pour la tranche ferme
- **et 150 614,45 € H.T.** pour la tranche optionnelle
- **soit un montant total de 417 935,25 € H.T.**

La commune a demandé les travaux supplémentaires suivants :

- dans la rue des Fleurs



- dans la rue des Bergers
- dans le tronçon 2
- au niveau du rétrécissement de la chaussée sur la RD466

Le montant de la plus-value est de **68 255,64 € H.T.** soit une augmentation de **16,33 %**.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise **COLAS** est de **486 190,89 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de 68 255,64 €
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces connexes.

### 2° CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA CO-MAITRISE D'OUVRAGE

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'Opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage sur la RD n° 18 II à BERNWILLER/AMMERTZWILLER,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

### 3° COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Assainissement présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

	CA 2017	Reste à réaliser
DEPENSES FONCTIONNEMENT	54 619,93	
RECETTES FONCTIONNEMENT	97 585,70	
EXCEDENT 2017	42 965,77	
EXCEDENT 2016	133 302,24	
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	230 887,94	
DEPENSES INVESTISSEMENT	712 200,17	23 300,00
RECETTES INVESTISSEMENT	443 987,70	258 000,00
DEFICIT 2017	-268 212,47	
EXCEDENT 2016	121 956,16	
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	565 943,86	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	54 619,93	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	230 887,94	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	176 268,01	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	712 200,17	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	565 943,86	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-146 256,31	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	30 011,70	



#### 4° COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après examen du Compte Administratif 2017 et vérification conforme du Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

#### 5° CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Sud Alsace – Largue au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'arrêté préfectoral du 22/12/2017 acte le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sud Alsace – Largue au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de clôturer le budget annexe Assainissement au 31/12/2017,
- **DIT** que la comptabilité du budget annexe Assainissement sera transférée à la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue.

#### 6° COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe réseau de chaleur présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

	CA 2017
DEPENSES FONCTIONNEMENT	163 624,13
RECETTES FONCTIONNEMENT	180 707,78
EXCEDENT 2017	17 083,65
EXCEDENT REPORTE	71 028,36
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	251 736,14
DEPENSES INVESTISSEMENT	179 056,22
RECETTES INVESTISSEMENT	222 566,56
EXCEDENT 2017	43 510,34
EXCEDENT REPORTE	150 357,93
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	372 924,49
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	163 624,13
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	251 736,14
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	88 112,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	179 056,22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	372 924,49
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	193 868,27
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	281 980,28

#### 7° COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après examen du Compte Administratif 2017 et vérification conforme du Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.



### 8° AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **88 112,01 €** et un excédent d'investissement de **193 868,27 €**

l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter :

- le montant de **88 112,01 €** au compte 002 de la section de fonctionnement
- et le montant de **193 868,27 €** au compte 001 de la section d'investissement

du Budget Primitif 2018.

### 9° BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2018 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 RESEAU DE CHALEUR</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>256 000.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>256 000.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>659 000.00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>659 000.00</b>

### 10° COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE FORET

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Forêt présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

	CA 2017
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 621,41</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 621,41</b>
<b>DEFICIT 2017</b>	-
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	-
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 621,41</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 621,41</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 621,41</b>
<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	-
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-



### 11° COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE FORET

Après examen du Compte Administratif 2017 et vérification conforme du Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

### 12° BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET FORET

Le Budget Primitif 2018 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

<b>BUDGET PRIMITIF 2018 FORET</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>47 000,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>47 000,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>

### 13° PREVOYANCE DES AGENTS : adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

#### **Le Maire propose à l'assemblée**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;



**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20/11/2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis du Comité Technique

**Vu** l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est comprise entre 240,00 € et 720,00 € par an et par agent.

#### 14° COMMUNICATION DE DECISION

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE\_2017\_012 attribuant le marché de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne mairie d'Ammertzwiller en nouvelle mairie de la Commune Nouvelle de Bernwiller au cabinet D'FORM pour un montant de 75 000,00 € H.T.

#### 15° CONVENTION ACCUEIL EN CLASSE ULIS A HOCHSTATT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Hochstatt accueille, pour l'année scolaire 2017-2018, un enfant de Bernwiller dans la classe ULIS et souhaite conclure une convention avec la Commune.

La classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est une classe de 12 élèves qui accueille des enfants en situation de handicap. Le coût demandé à la commune de résidence par an et par enfant est de 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

#### 16° DIVERS

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme CARTEAUX Dominique
- M. BEHR a quitté ses fonctions de trésorier de Dannemarie en date du 11 janvier 2018
- Rue des fleurs : une clôture reste à remettre en place au niveau d'une prairie
- Le fossé entre les deux communes historiques sera repris par l'entreprise Eurovia et l'écoulement de celui-ci sera rétabli
- Un rendez-vous a été sollicité avec ENEDIS pour faire le point sur les consommations électriques et les abonnements
- Compteur LINKY : un article sera publié dans le trait d'union
- Le feu vert récompense au niveau de la maison Henner a été mis en service
- Ordures ménagères : M. HELGEN s'interroge sur la possibilité d'améliorer encore le tri pour alléger la facture



- Réhabilitation de la mairie : réunion est à prévoir avec l'architecte et les agents pour l'affectation des bureaux
- M. GRASSER Jean-Claude a été interpellé pour des problèmes de voisinage entre les riverains du chemin du Riemelsenacker
- Sur la commune historique de Bernwiller, l'état de certains chemins ruraux (vers la forêt, vers le lagunage et le Herrenweg) est à étudier
- L'association de l'Altäubrafascht organisera le 25 mars un forum des associations et des entreprises à la salle Henner avec une exposition sur l'histoire de la commune
- Journée citoyenne : 26 mai 2018
- Verger Henner : des arbres doivent encore être coupés
- Bande cyclable dans la rue principale de Bernwiller : la commune doit faire une DIDP (**D**emande d'**I**ntervention sur le **D**omaine **P**ublic) avant le démarrage du traçage. L'implantation d'un feu vert récompense est à étudier à l'intersection de la rue Louis Werner et la rue des Bois
- Le tabouret syphon situé au 34 rue Louis Werner s'est affaissé et mériterait d'être remis à niveau
- Le SIAEP continue les travaux de reprise de branchement d'eau dans la rue d'Ammertzwiller.

Fin de la séance : 23h15